

1. Description

À partir du visionnement et de l'analyse d'œuvres cinématographiques, ce cours vise la découverte de différents aspects de la culture et de la société brésiliennes.

2. Objectif général

Le cinéma étant une excellente porte d'entrée pour découvrir un pays et sa culture, ce cours permettra à l'étudiant.e :

- de saisir les spécificités sociales et culturelles du Brésil qui se dégagent des œuvres cinématographiques choisies.

3. Objectifs spécifiques

- Résumer et commenter une œuvre cinématographique brésilienne parmi celles à l'étude.
- Identifier dans les œuvres cinématographiques étudiées des aspects spécifiques de la culture et de la société brésiliennes et les commenter.
- Comparer la réalité qui se dégage des œuvres cinématographiques étudiées à la réalité objective du Brésil actuel (comparer les aspects traités dans la fiction aux faits présents)

4. Éléments de contenu

- L'histoire du cinéma au Brésil
- Les caractéristiques de la société brésilienne
- Les religions afro-brésiliennes
- Les effets de l'esclavage sur la société brésilienne
- La musique brésilienne : la bossa-nova
- Le carnaval au Brésil
- Le modernisme brésilien et ses influences
- Les questions de genre dans la société brésilienne
- Les régions brésiliennes : le Nord-est
- Des personnages emblématiques de la culture brésilienne : le « cangaceiro », le « coronel », le « malandro », le « beato »
- Quelques aspects de l'histoire du Brésil

5. Matériel pédagogique

- Une sélection de films en portugais avec sous-titres en français.
- Des textes écrits et audiovisuels portant sur ces films.
- Des documents écrits et audiovisuels portant sur certains aspects de la culture et de la société brésiliennes.

6. Formule pédagogique

- Cours magistraux
- Visionnement individuel des films proposés
- Analyse d'extraits de films, commentaires et discussions en classe
- Lecture d'articles ou de critiques portant sur les films à l'étude
- Lecture de textes portant sur certains aspects de la culture et de la société brésiliennes
- Participation à des forums sur les films

7. Évaluation des apprentissages

Évaluation formative

- Des activités d'évaluation formative auront lieu pendant la session.

Évaluation sommative

- Examen 35%
- Travail 40%
- Forum 25%

Un calendrier des évaluations sommatives sera présenté en début de session.

8. Échelle des notes :

Excellent :	A+ = 93-100	A = 90-92	A- = 87-89
Très bon :	B+ = 83-86	B = 80-82	B- = 77-79
Bon :	C+ = 73-76	C = 70-72	C- = 67-69
Passable :	D+ = 63-66	D = 60-62	
Échec :	E = 0-59		

9. Remarques particulières

- Étant donné l'importance de la participation active des étudiants, la présence à tous les cours est vivement recommandée.
- L'étudiant qui ne se présente pas à une évaluation ou ne remet pas un travail à la date fixée se verra attribuer la note 0, à moins qu'il ne démontre que cette omission découle de circonstances indépendantes de sa volonté (exemples : urgence, maladie).
- Les étudiants sont tenus de faire leurs examens aux dates et heures prévues au plan de cours à moins de motifs sérieux ou de circonstances majeures hors de leur contrôle. Dans ce cas, l'étudiant concerné devra contacter la conseillère pédagogique, si possible avant la date de l'examen, ou au plus tard dans la semaine qui suit, et remplir le formulaire "Demande de délai".

PLAGIAT

En conformité avec les articles 28 et 29 du Règlement disciplinaire de l'Université Laval, l'École de langues ne tolère aucune forme de copie ou d'emprunt d'une œuvre ou d'autrui. L'utilisation totale ou partielle d'un texte en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence sera immédiatement signalée aux autorités concernées et l'étudiant aura la note 0%.

RÉVISION D'UNE NOTE OU DU RÉSULTAT D'UNE ÉVALUATION

Seuls les étudiants qui, compte tenu des critères applicables, considèrent avoir été victimes d'une erreur ou d'un traitement inéquitable, peuvent demander la révision d'une note ou du résultat d'une évaluation.

1. a) au cours de la session : 10 jours ouvrables à compter du jour de la communication des résultats ;
2. b) à la fin de la session : avant l'expiration de la période de modification du choix des activités de formation de la session suivante, sans tenir compte de la session d'été.

Les étudiants doivent faire parvenir par écrit le formulaire de demande de révision de note dûment rempli à leur enseignant dans les délais prescrits.

ACCOMMODATIONS

Étudiants ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental

Les étudiants qui ont une lettre d'Attestation d'accommodations scolaires obtenue auprès d'un conseiller du secteur Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH) doivent rencontrer leur professeur au début de la session afin que des mesures d'accommodation en classe ou lors des évaluations puissent être mises en place. Ceux qui ont une déficience fonctionnelle ou un handicap, mais qui n'ont pas cette lettre doivent contacter le secteur ACSESH au 656-2880, le plus tôt possible. Le secteur ACSESH vous recommande fortement de vous prévaloir des services auxquels vous avez droit afin de pouvoir réussir vos études, sans discrimination ni privilège. Pour plus d'information, voir la Procédure de mise en application des mesures d'accommodations scolaires à l'adresse suivante : www.aide.ulaval.ca/sgc/site/cocp/pid/1936.

10. Disponibilité de l'enseignant
--

Rendez-vous sur demande.

Coordonnées de l'enseignant :

- Courriel : francisco.pereira-de-lima@elul.ulaval.ca
- Téléphone : (418) 932-3768